

UFF PRIVILEGE (part A)



Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap® (dividendes réinvestis) représentatif de l'évolution des grandes capitalisations boursières de l'Union Européenne et de la Suisse, en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de gouvernance, de responsabilité sociale et sociétale, et de respect de l'environnement.

Profil de risque



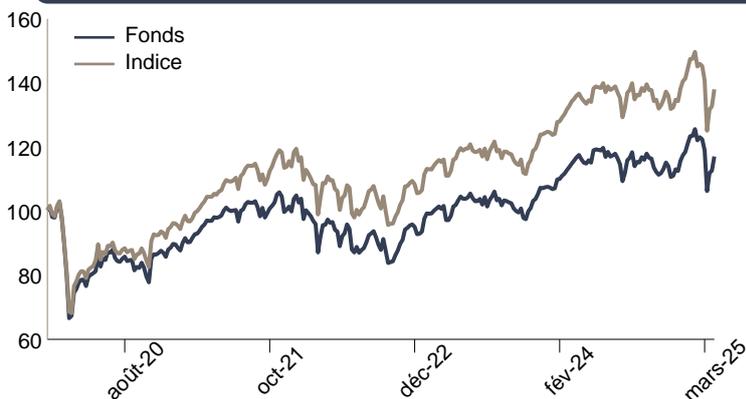
Chiffres clés au 30/04/2025

Valeur liquidative	122.75 €	Nombre de positions	57
Actif net du fonds	48.39 M€	Taux d'investissement	98.13%

Performances du fonds et de l'indice de référence

	Fonds	Indice	Ecart
1 mois	-1.18%	-1.44%	0.26%
YTD	5.46%	4.33%	1.13%
3 mois	-1.68%	-2.80%	1.12%
6 mois	3.94%	3.74%	0.20%
1 an	2.13%	3.91%	-1.78%
3 ans	23.69%	28.34%	-4.66%
5 ans	48.65%	69.35%	-20.69%

Evolution de la performance



Jusqu'au 01/07/2024, les performances du Fonds indiquées correspondent à celles du FCP « UFF PRIVILEGE A FR0013323730 » (le Fonds absorbé). Ce dernier a été absorbé par le Fonds « UFF PRIVILEGE (part A) » le 01/07/2024. L'indice de référence est le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap (dividendes réinvestis) depuis le 02/01/2024. Avant l'indice était le STOXX Europe ex UK Large (dividendes réinvestis).

Principaux mouvements

Achats/Renforcements	Ventes/Allègements
Investor Ab-B Shs	Daimler Truck Holdin
Bnp Paribas	Deutsche Telekom Ag-
Lvmh Moet Hennessy	Asml Holding Nv
Asml Holding Nv	Novo Nordisk A/S-B
Siemens Ag-Reg	Siemens Ag-Reg

10 principales positions

Valeur	Poids	Secteur d'activité
Uff Dynasties Famili	5.62%	Fonds actions
Sap Se	4.63%	Technologies
Nestle Sa	4.17%	Consommation de base
Novartis Ag-Reg	4.02%	Santé
Asml Holding Nv	3.96%	Technologies
Roche Holding Ag	3.88%	Santé
Allianz Se-Reg	3.35%	Finance
Siemens Ag-Reg	3.13%	Industrie
Novo Nordisk A/S-B	2.97%	Santé
Air Liquide Sa	2.65%	Matériaux
Total	38.38%	

Principales contributions

Contributions à la hausse		Contributions à la baisse	
Sap Se	0.22%	Lvmh Moet Hennessy	-0.32%
Iberdrola Sa	0.16%	Totalenergies Se	-0.28%
Vinci Sa	0.16%	Novo Nordisk A/S-B	-0.21%
Axa Sa	0.14%	Roche Holding Ag	-0.20%
L'Oreal	0.13%	Deutsche Telekom Ag-	-0.16%
Total	0.81%	Total	-1.17%

Caractéristiques du fonds

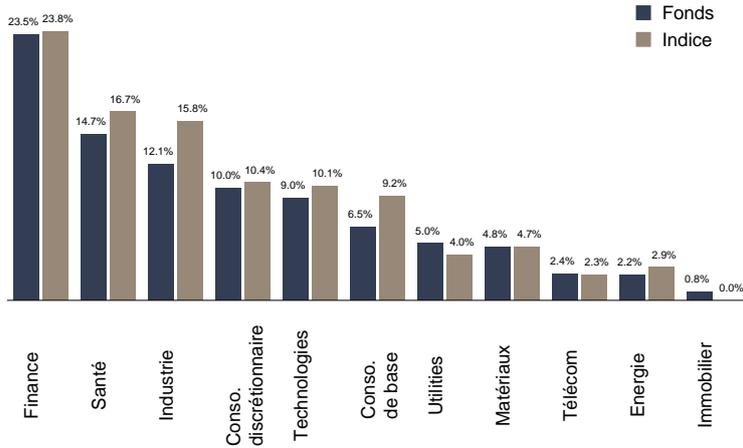
Code ISIN :	FR001400PEM4	Fréquence de valorisation :	Quotidienne
Société de gestion :	Myria AM	Durée de placement recommandée :	5 ans
Date de création :	01/07/2024	Droit d'entrée (max) :	0.00%
Eligibilité PEA :	Oui	Frais de gestion direct :	3.07%
Centralisation :	14:30	Frais de gestion indirect (max) :	Non significatif
Classification SFDR	Article 8		
Commission de surperformance :			15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence

Gérant financier

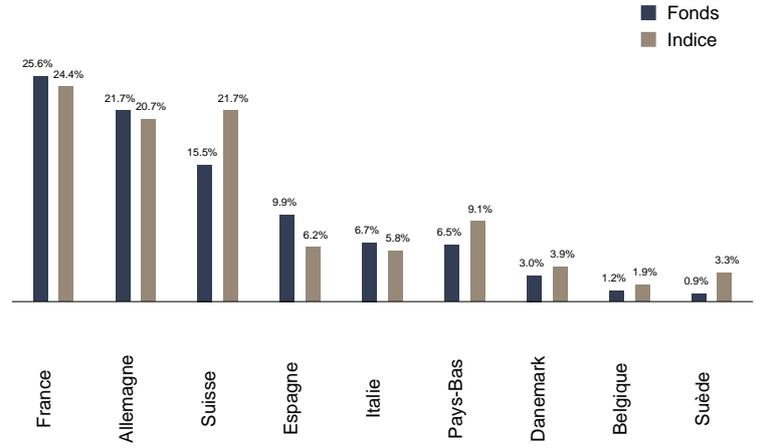


Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.

Répartition par secteurs de la poche actions



Répartition par pays



Historique des performances

	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
2025													
Fonds	7.26%	3.87%	-4.21%	-1.18%									5.46%
Indice	7.34%	3.68%	-4.88%	-1.44%									4.33%
2024													
Fonds	2.35%	2.10%	4.51%	-2.03%	2.96%	-1.27%	-0.88%	2.05%	-1.29%	-3.18%	-0.82%	-0.62%	3.62%
Indice	2.66%	2.77%	3.83%	-2.33%	3.27%	-0.42%	-0.03%	1.88%	-1.03%	-3.37%	-0.16%	-0.41%	6.57%
2023													
Fonds	7.49%	1.12%	1.05%	2.34%	-2.22%	2.99%	1.43%	-2.57%	-2.39%	-2.95%	6.65%	3.02%	16.44%
Indice	7.26%	1.65%	1.29%	2.23%	-2.04%	2.90%	1.60%	-2.46%	-2.38%	-3.18%	7.28%	3.66%	18.53%
2022													
Fonds	-3.75%	-4.32%	0.27%	-1.20%	-0.21%	-8.45%	6.62%	-4.63%	-5.11%	7.16%	6.95%	-3.77%	-11.31%
Indice	-4.96%	-4.18%	1.03%	-1.09%	-1.13%	-7.89%	8.15%	-4.93%	-5.60%	6.75%	7.11%	-3.64%	-11.36%
2021													
Fonds	-1.65%	2.76%	6.20%	2.04%	2.34%	0.84%	0.56%	2.46%	-3.57%	3.93%	-3.95%	5.64%	18.42%
Indice	-1.30%	2.07%	6.74%	2.24%	2.59%	2.07%	2.19%	2.42%	-3.90%	5.33%	-2.28%	5.55%	25.82%
2020													
Fonds	-1.99%	-8.65%	-15.43%	5.01%	2.75%	4.32%	-2.46%	2.07%	-3.39%	-6.27%	13.74%	1.21%	-11.55%
Indice	-1.33%	-8.66%	-13.34%	5.38%	2.42%	3.29%	-1.78%	2.38%	-1.57%	-5.38%	14.03%	2.00%	-5.17%

Jusqu'au 01/07/2024, les performances du Fonds indiquées correspondent à celles du FCP « UFF PRIVILEGE A FR0013323730 » (le Fonds absorbé). Ce dernier a été absorbé par le Fonds « UFF PRIVILEGE (part A) » le 01/07/2024. Les performances sont calculées nettes de frais de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Commentaire de gestion

Le mois d'avril 2025 a connu une mise en place de droits de douane, parfois stratosphériques, excessivement mal perçus par le monde politique et bien sûr par le monde financier, ce qui a entraîné une volatilité exacerbée sur les marchés financiers.

Le 2 du mois, dans une mise en scène hallucinante, le Président Trump a annoncé des surtaxes douanières à l'encontre de 180 pays, pires que celles qui prévalaient après la crise de 1929, devant entrer en vigueur le 9 avril. Le délai d'une semaine ainsi établi devait permettre aux pays impliqués d'entrer dans une sorte de négociation éclair visant à rétablir miraculeusement les déséquilibres pris en compte par l'administration américaine. Mais, en se focalisant uniquement sur le déficit commercial américain sur les échanges de biens et en omettant sciemment l'« hénaurme » bénéfique commercial sur les échanges de services, Donald Trump s'est pris les pieds dans le tapis. Dès le 3 avril, les marchés financiers, notamment américains, signifièrent leur extrême mécontentement, de nombreux fournisseurs de l'économie américaine étant localisés dans les pays les plus taxés. Ainsi, entre le 2 et le 8 avril, le S&P 500 et le Nasdaq composite se sont effondrés de 12% et 13% respectivement, portant le recul à plus de 20% pour l'indice fortement pondéré en valeurs technologiques, alors que l'escalade des surtaxes entre la Chine et les USA n'en finissait pas. Le 9 avril, alors que seuls quelques pays mineurs étaient entrés en négociation avec l'administration américaine, tandis que la plupart réfléchissaient à une riposte concertée, Donald Trump n'a pas eu d'autre choix que d'annoncer un moratoire de 3 mois sur la mise en place des surtaxes douanières pour tous les pays sauf la Chine, en les fixant néanmoins à 10% de manière indiscriminée. Sans surprise, cette pause a propulsé les marchés financiers qui se sont repris vigoureusement sur la journée.

Et depuis lors, les marchés financiers ont entrepris de remonter lentement, avec parfois des à-coups, mais chaque recul, volte-face ou camouflet infligé au Président américain étant considéré comme nécessaire pour minimiser l'impact d'une politique incompréhensible sur l'économie réelle et les chaînes d'approvisionnement, dont le rétablissement à la suite du Covid 19 avait pris presque 3 ans.

Sur cette séquence du mois d'avril, on retiendra donc que l'économie est une science et que toute expérimentation hasardeuse se paie cash, que l'Europe n'est jamais aussi forte que dans l'adversité et que la réindustrialisation des Etats-Unis, dont l'économie est fondée à près de 80% sur les services, ne se fait pas en 24 heures, à l'instar de la paix entre la Russie et L'Ukraine.

Dans ce contexte, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 ne baissent finalement que de 2% et 1% respectivement, l'indice des banques de la zone euro se payant même le luxe de progresser de 0,4% sur le mois après avoir chuté jusqu'à -15% en début de mois. Et la palme revient une nouvelle fois au secteur de la défense, dont l'indice européen incluant des titres britanniques progresse de près de 5%.

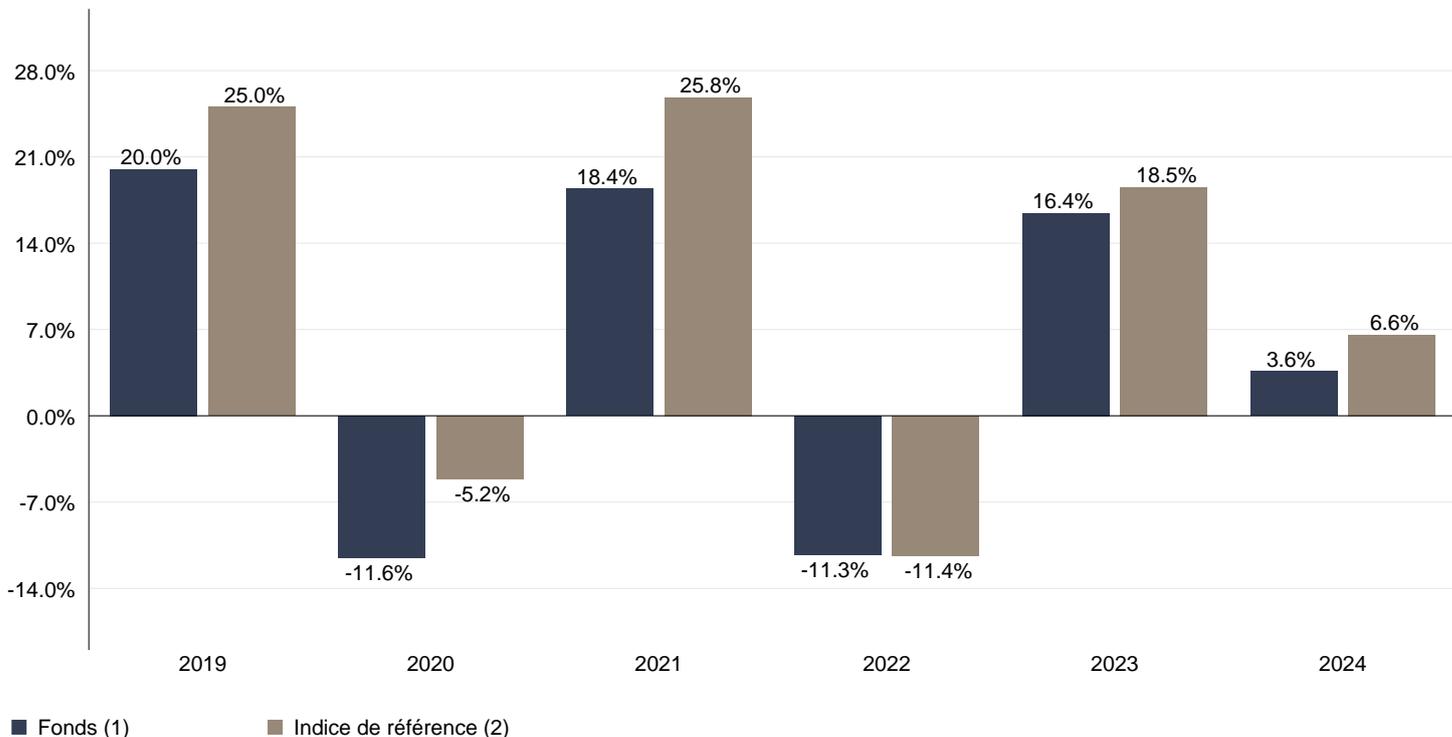
En tout début de mois, nous avons renforcé certaines positions (Inditex, maison mère de Zara, en particulier) et initié une nouvelle sur Investor afin de renforcer notre exposition aux acteurs nordiques, en particulier industriels, à travers une holding particulièrement bien gérée. Ces opérations se sont avérées très porteuses et participent à la bonne performance relative du portefeuille. Sur la journée très particulière du 10 avril, nous avons réduit des titres dont la performance réagissait de manière excessive au rétropédalage de l'administration américaine sur les droits de douane. Dès le lendemain et les jours suivants nous nous sommes réinvestis sur des dossiers que nous considérons comme offrant toujours un potentiel important (Banco Santander, Siemens, Airbus, Safran...).

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.

Informations relatives aux performances passées

Ce diagramme affiche la performance du fonds en pourcentage de perte ou de gain par an depuis sa création le 01/06/2018 par rapport à sa valeur de référence.

Il peut vous aider à évaluer comment le fonds a été géré dans le passé et le comparer à sa valeur de référence.



(1) Jusqu'au 01/07/2024, les performances du Fonds indiquées correspondent à celles du FCP « UFF PRIVILEGE A FR0013323730 » (le Fonds absorbé). Ce dernier a été absorbé par le Fonds « UFF PRIVILEGE (part A) » le 01/07/2024.

(2) L'indice de référence est le Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap (dividendes réinvestis) depuis le 02/01/2024. Avant l'indice était le STOXX Europe ex UK Large (dividendes réinvestis).

Date de création : 01/06/2018

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes/coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers	17 critères dont :
Environnement	Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
	Part d'énergie renouvelable
	Gestion de l'eau
	Emissions de déchets et déchets dangereux
Social	Politique de biodiversité
	Taux de rotation des employés
	Formation des collaborateurs
	Pourcentage de femmes dirigeantes
Gouvernance	Politique ESG publiques
	Gestion des risques sociaux
	Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
	Indépendance du conseil d'administration
	Rémunération liée aux objectifs ESG
	Pourcentage de femmes au conseil d'administration

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équipondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

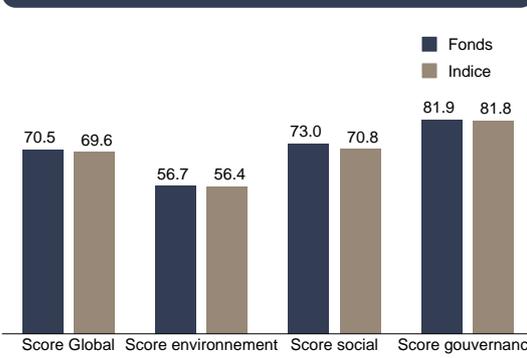
INDICE DE REFERENCE

Bloomberg Europe DM ex-UK Large Cap Net Return Index EUR

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	70.5	92.71%
Indice	69.6	100.00%

Score global et critères



Top 10 émetteurs : score ESG

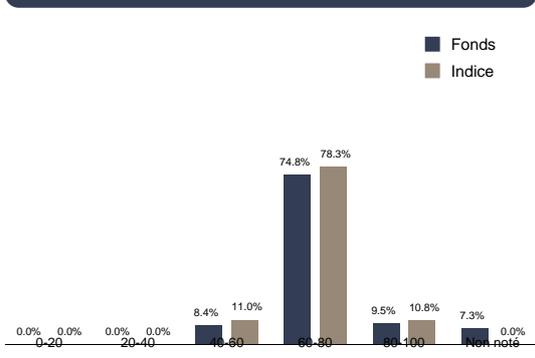
Nom	Poids	Score ESG
L'Oreal	1.14%	83
Roche Holding Ag	3.95%	82
Zurich Insurance Gro	0.68%	82
Ing Groep Nv	1.28%	81
Schneider Electric S	2.48%	80
Amadeus It Group Sa	0.82%	79
Asml Holding Nv	4.04%	78
Caixabank Sa	1.10%	77
Airbus Se	1.93%	77
Sika Ag-Reg	0.81%	76
Total	18.21%	

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)

30/04/2025	Fonds	Indice	Relatif
Total	786	1171	-384

Répartition par score ESG



Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids	CO2 émis (t / CA M€)
Airbus Se	1.93%	6841
Siemens Ag-Reg	3.19%	5502
Eni Spa	0.59%	2573
Totalenergies Se	1.69%	2493
Safran Sa	1.69%	2474
Engie	0.83%	2147
Air Liquide Sa	2.70%	2139
Basf Se	1.33%	1572
Schneider Electric S	2.48%	1501
Enel Spa	1.69%	1276
Total	18.11%	

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

		Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	46.13%	88.76%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	27.17%	92.71%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	68.68%	92.71%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équipondérée des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

Intensité carbone

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...)). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Le présent document n'a été élaboré qu'à titre d'information et a pour but d'aborder de manière simplifiée les principales caractéristiques du fonds, il ne saurait donc constituer une recommandation, un conseil en investissement, ou une offre d'achat. L'OPC est investi sur les marchés financiers. Il présente un risque de perte en capital. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. Préalablement à toute souscription et pour plus d'information sur les risques et les frais, il convient de se reporter aux prospectus, DIC et autres informations réglementaires accessibles sur notre site www.myria-am.com ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion : Myria Asset Management, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP-14000039, 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes.